COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/11/2019

<u>PRESENTS</u>: MM. BOULANGER, COMBROUX, CHATELIER, REYNAUD, POUQUET, MERILLOU, DELAGE, Mmes PERETTI, PEYRAMAURE, MAILLER, GAY, POLTORAK, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES: ISASCA F. CUBERTAFON JP

M. PERETTI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2019

Mise aux voix : le procès-verbal du 9 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Proposition d'achat de parcelles Le Bourg Nord

Parcelles concernées

Monsieur BOSSAVY Bernard Madame BOISSIERAS Francine Paulette

Commune	N° de parcelle	Lieu-dit	Zonage	Superficie (en m²)
Lanouaille	AH 29	Le Bourg Nord	N	1 396
	AH 30	Le Bourg Nord	N	1 795
	AH 31	Le Bourg Nord	U	1 450
	AH 34	Le Bourg Nord	U	563
	AH 35	Le Bourg Nord	N	785
			TOTAL	5 989

Il est proposé:

- De se porter acquéreur des parcelles suivantes au prix de 23 000 € pour l'ensemble ;
- D'Autoriser le Maire et l'adjoint à formaliser l'achat par acte administratif.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Renouvellement de la proposition d'achat des parcelles appartenant à la famille COCCHI dans le cadre du projet de centrale solaire

Vu le projet de création d'une centrale solaire sur le territoire de Lanouaille par GENERALE DU SOLAIRE, Vu la proposition de la famille COCCHI visant à céder leur parcelle concernée par le projet à la COMMUNE DE LANOUAILLE et l'accord du conseil municipal par délibération n°2017/26,

Considérant que la promesse d'achat arrive à son terme et que le projet n'est pas encore réalisé,

Il est proposé de renouveler la promesse d'achat pour 18 mois aux conditions suivantes :

- Se porter acquéreur de la parcelle suivante au prix de 1 € le m²;
- Autoriser le Maire à faire rédiger les actes par Maître DELCROIX et à signer tous les actes se rapportant aux opérations d'acquisition.

Parcelle concernée

Monsieur COCCHI Gérard -Monsieur COCCHI Francis -

Commune	N° de parcelle	Lieu-dit	Nature de la culture	Superficie (en m²)	Emprise du Projet
Lanouaille	L 113	le Chêne du Violon	Bois Taillis	3 960 m²	3 960 m ²

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

4. <u>Décision modificative n° 2 : Budget principal</u>

	Section de fonctionnement						
Dépenses				Recettes			
022	Dépenses imprévues		-20 000				
Chapitre 011	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERA						
60632	Fournitures petit équipeme	nt	+ 5 000				
6156	Maintenance		+ 2 000				
6188	Autres frais divers		+ 1 800				
6251	Frais déplacements		+ 1 000				
63512	Taxe foncière		+ 1 000				
Chapitre 012	Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL						
6336	Cotisation cdg/cnfpt		+ 200				
6411	Personnel titulaire		+ 5 000				
6413	Personnel non titulaire		+ 3 000				
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
6574	Subvention aux personnes privées		+ 1 000				
TOTAL			0				

		Section d'inve	estissemen	t	
Dépenses			Recettes		
020	Dépenses imprévues	-10 179			
OP.79 VOIRIE					
2151	Réseau de voirie	+ 2 000	024	Cession chemin rural Paulhiac	+ 1 412
OP. 85 MA	TERIEL				
2188	Immobilisations corporelles	+ 2 000			
OP. 90 BA	OP. 90 BATIMENT				
2135	Installations générales	+ 4 653			
OP.100 AN	MENAGEMENTS HORS BATIMENT				
2041582	Opérations SDE : dont éradication luminaires boules	+ 2 941	1321	DETR 40 %	+ 1072
2188	Autres immobilisations corporelles	-911			
2181	Installations générales	-20			
2158	Installations matériel et outillage technique	+ 2 000			
TOTAL	TOTAL			TOTAL	+ 2 484

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n° 1 : Budget annexe halle des sports

	Section de fonctionnement				
Dépenses			Recettes		
022 Dépenses imprévues -1		-1 000			
6156	Maintenance	+ 1 000			
TOTAL		0			

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n° 1 : Budget chaufferie bois

Section de fonctionnement					
Dépenses Recettes					
Fournitures non stockables + 10 000 701 Vente		Vente de produits finis	+ 10 000		
TOTAL		0		TOTAL	0

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Cross du collège définitivement annulé

6. Eradication des luminaires boules par le SDE 24

Place de la Bascule : dépose des lanternes boules existantes et pose de 4 éclairages à leds.

Coût du projet : 4873.37 € HT

Prise en charge 45 % par le SDE : 2193.02 €

DETR obtenue : 1072 €

Reste à charge de la commune : 1608.35 €

Il est proposé d'accepter le dossier présenté par le SDE 24 et de faire réaliser les travaux.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

7. Tarifs communaux 2020

• Tarifs concession cimetière et columbarium

Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :

Concession:

Ancien cimetière : 35 € m²
 Nouveau cimetière : 35 € m²

Case columbarium:

Pour 15 ans : 250 €Pour 30 ans : 400 €

• Tarifs des locations

Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :

Tarifs de location de la Salle des fêtes :

Location	Salle	Salle avec cuisine
Location aux Particuliers de la commune	160 €	190 €
Location aux Particuliers hors commune	190 €	240 €
Location à une Association de la commune	gratuit	gratuit
Location à une Association hors commune	50 €	70 €
Caution	100 €	
Défaut de nettoyage	50 €	
Location vaisselle uniquement	20 €	
Location bas + avec ou sans cuisine	50 €	

Tarifs des Abris couverts loués aux particuliers:

- Abri couvert 4x4 m² et 5x4 m² : 50 €

- Abri couvert 4x8 m² et 5x8 m² : 70 €

• L'accueil périscolaire

Application d'un tarif modulé imposé par la CAF. Il est proposé de maintenir les tarifs :

Quotient familial	Garderie avant et après la classe Tarif horaire
De 0 à 500	0,65 €
De 501 à 800	0,70 €
Plus de 800	0,75 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

La séance est close à 21h.